



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 102292

## Texte de la question

Mme Marie-George Buffet attire l'attention de Mme la ministre des sports sur les effets de la maîtrise des concours de l'enseignement sur les effectifs des étudiants en STAPS. Il y a quelques années, la croissance des effectifs au sein de la filière STAPS dans les universités posait avec force la question des débouchés professionnels des étudiants. Il semble aujourd'hui, dans plusieurs universités, que l'on observe une décroissance des effectifs. La faiblesse du nombre de postes aux concours de l'enseignement a contribué à sortir l'enseignement de l'horizon des étudiants, dans un contexte de dévalorisation du métier de professeur et de dégradation des conditions de travail liée en particulier à un manque inquiétant d'équipements de proximité et à la surcharge des classes. En outre, la réforme des concours de l'enseignement, pour des raisons de calendrier, contraint les étudiants à choisir la préparation soit du CAPES soit de l'agrégation. Cela semble avoir aggravé à tel point l'éloignement des étudiants des concours de l'enseignement que le nombre de candidats serait, pour certaines spécialités dans certaines universités, supérieur au nombre de postes, pourtant faible, ouverts au concours. Aussi, elle demande quelle est l'évolution des effectifs de la filière STAPS par université et par spécialité depuis 2007, et quelle est l'évolution du nombre de candidats et de postes ouverts aux concours de l'enseignement pour la même période. Elle demande comment ces évolutions sont interprétées, et quelles mesures seront prises pour garantir la pérennité de la voie de recrutement par concours dans l'enseignement du sport, ainsi que celle des filières potentiellement menacées par ces évolutions dans les universités.

## Texte de la réponse

La réforme des conditions de recrutement et de formation des personnels enseignants a pour objectif d'améliorer la qualification des personnels, en vue de renforcer la réussite des élèves et de faciliter la mobilité au sein de l'Union européenne. Les futurs enseignants bénéficient désormais d'une formation de cinq années à l'université, sanctionnée par l'obtention d'un diplôme national de master. La formation initiale des enseignants se développe dans un continuum de professionnalisation sur trois années comprenant les deux années de master et la première année d'exercice en qualité de professeur stagiaire. La réforme du recrutement des enseignants a également pour objectif d'apporter des possibilités de réorientation pour les étudiants qui ne seraient pas recrutés. En s'appuyant sur leur potentiel scientifique et pédagogique, les établissements d'enseignement supérieur ont vocation à construire des cursus de formation ouvrant sur des débouchés professionnels élargis à l'ensemble des métiers de l'éducation et de la formation. En ce qui concerne plus particulièrement la filière sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), si celle-ci compte aujourd'hui 36 000 inscrits sur l'ensemble du cursus et délivre 8 000 diplômes par an, on doit rappeler que seuls 3 000 de ces derniers concernent la voie éducation et motricité qui prépare plus particulièrement aux métiers de l'enseignement et de la formation, les autres voies (entraînement sportif, management du sport, activité physique et santé, ergonomie et performance motrice) ouvrant sur d'autres types de débouchés. Le professorat d'éducation physique dans les établissements d'enseignement secondaire n'est qu'un des nombreux métiers comportant un face-à-face pédagogique dans le champ des activités physiques et sportives. À cet égard, on note toutefois une augmentation du nombre de postes ouverts au certificat d'aptitude au professorat d'éducation

physique et sportive (CAPEPS) depuis quelques années, celui-ci passant de 400 en 2007 à 600 pour 2012. Cette croissance s'accompagne en revanche d'une moins grande attractivité du concours, puisque le nombre d'inscrits est passé de 5 872 en 2007 à 1 852 en 2011. Cette situation, qui caractérise l'ensemble des concours de recrutement aux métiers de l'enseignement, conduit le ministère de l'éducation nationale à ouvrir une réflexion sur l'évolution du vivier des candidats et sur les mesures propres à attirer un plus grand nombre d'étudiants vers ces carrières.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-George Buffet](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (4<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 102292

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Sports

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 mars 2011, page 2466

**Réponse publiée le :** 13 décembre 2011, page 13084